

TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

DÉSHERBAGE DES DICOTYLEDONES ANNUELLES ET VIVACES	DOSE MAXIMUM D'EMPLOI (G/HA)		STADE D'APPLICATION (STADE BBCH)	DÉLAI AVANT RÉCOLTE	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS
	PRINTEMPS	AUTOMNE			
Blé (Blé tendre d'hiver et de printemps, blé dur d'hiver et de printemps, épeautre, triticale, tritordeum, et autres hybrides du blé)	75	50	3 feuilles à dernière feuille développée (BBCH 13-39)	Application au plus tard à BBCH 39	1
Orge (Orge d'hiver et de printemps)	60	50			
Seigle (Seigle d'hiver et de printemps)	75	50			

Zone Non Traitée par rapport aux points d'eau : 5 mètres.

Zone Non Traitée par rapport aux zones non cultivées adjacentes : 5 mètres si la dose est inférieure ou égale à 60 g/ha, 20 mètres si la dose est de 75 g/ha.

Attendre 120 jours avant tout semis ou implantation en cas d'interruption prématurée de la culture (sauf autorisation).

NUFARM SAS préconise l'utilisation de **DAYTONA® TF** uniquement sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus (LMR) sont consultables à l'adresse suivante :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

Nous avons constaté que certaines variétés de blés sont maintenant plus sensibles au metsulfuron méthyl qu'auparavant notamment au stade méiose. (Le produit est utilisé depuis 1984).

En cas de stress (hydrique, fortes chaleurs, froid) éviter l'application au stade méiose (après BBCH 37) sortie de la dernière feuille sur les variétés de blé sensibles au metsulfuron-méthyl.

Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre distributeur ou de la prescription locale pour savoir si votre variété est sensible.

Tous mélanges avec un fongicide ou un insecticide est à proscrire en conditions stressantes.

Nom homologué : DAYTONA® TF

AMM n°2100069

Famille de produit : Herbicide (HRAC 2)

Composition : 70 g/kg (7% p/p) metsulfuron-méthyl + 680 g/kg (68% p/p) thifensulfuron-méthyl

Formulation : Granulés dispersables dans l'eau (WG)

MODE D'ACTION

DAYTONA® TF est un herbicide systémique sélectif à pénétration foliaire et racinaire de la famille des sulfonyles. Herbicide de post levée à large spectre efficace sur dicotylédones annuelles et vivaces des céréales, il agit par inhibition de l'enzyme acétolactate synthétase (ALS) (groupe HRAC B).

SPECTRE D'EFFICACITÉ

DAYTONA® TF est efficace sur un grand nombre d'adventices dicotylédones annuelles et vivaces.

DICOTYLEDONES ANNUELLES JEUNES	STADE JEUNE	STADE DEVELOPPÉ
Anthriscus (faux persil) – Alchémille – Arabette Bleuet – Capselle – Cardamine – Céraiste – Coquelicots – Géraniums – Grémil – Lamiers – Matricaires Mouron (stellaire) – Moutarde (sanve) – Myosotis Pensée – Ravenelle – Renouée des oiseaux Renouée liseron – Repousses de colza – Scandix peigne de Vénus – Sénéçon – Véroniques (de Perse)	50 g/ha	75 g/ha*
Fumeterre - Gaillet	75 g/ha*	

DICOTYLEDONES VIVACES	STADE JEUNE	STADE DEVELOPPÉ
Chardon – Rumex obtus	75 g/ha*	75 g/ha*

* Dose maximale autorisée sur blé et seigle, pour une application au printemps.
Ne pas dépasser 60 g/ha sur orge, pour une application au printemps.
Ne pas dépasser 50 g/ha lors des applications d'automne.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

CONDITIONS D'APPLICATIONS

DAYTONA® TF sur des céréales en bon état végétatif. Ne pas appliquer sur une culture souffrant d'un stress dû à la sécheresse, l'excès d'eau, des températures basses, une attaque parasitaire, une carence minérale, une compaction du sol ou tout autre facteur réduisant la croissance de la culture. L'application de **DAYTONA® TF** sur sol très sec peut engendrer une réduction de son efficacité.

Ne pas traiter des cultures mal implantées.

Eviter l'inhalation de gouttelettes de bouillies.

La répartition de **DAYTONA® TF** doit être réalisée de façon homogène en évitant les recouvrements.

Elle exige des jets et un débit soigneusement vérifiés, ainsi qu'une vitesse d'avancement du tracteur adaptée, afin d'éviter les manques ou les surdosages. Appliquer **DAYTONA® TF** par temps calme, sans vent (vent inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort selon la réglementation en vigueur). Eviter tout entraînement des gouttelettes de bouillie sur les cultures voisines sensibles, ainsi que sur les zones cultivées qui vont être semées avec des cultures sensibles (espèces dicotylédones). Eviter les dérives de pulvérisation vers les mares, rivières et fossés.

Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...). Mettre en œuvre les bonnes pratiques agricoles visant à limiter les risques de dérive. Utiliser des buses adaptées et veiller à la qualité de la pulvérisation.

Dans le cas d'utilisation de buses antidérive, respecter les recommandations d'utilisation du fabricant (volume d'eau, pression).

En cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en œuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Ne pas utiliser **DAYTONA® TF** avec des engrais. En cas de mélange de **DAYTONA® TF** avec un autre produit dans la cuve du pulvérisateur, toujours verser **DAYTONA® TF** en premier et ne jamais le mettre en contact avec un autre produit non dilué. Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la législation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques des officiels. Pour tous renseignements complémentaires, consultez votre conseiller technique habituel.

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Utiliser un volume d'eau de 200 à 400 L/ha. Utiliser le doseur en carton fourni.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **DAYTONA® TF**, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Introduire **DAYTONA® TF** directement par l'incorporateur après avoir rempli la cuve à moitié d'eau, l'agitateur étant en fonctionnement.

En l'absence d'incorporateur, verser la quantité requise de **DAYTONA® TF** lentement et directement dans le réservoir du pulvérisateur, à demi rempli d'eau, l'agitateur étant en marche. Terminer le remplissage. Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur (clapet anti-retour, dispositif de surverse). Appliquer la bouillie immédiatement après la préparation. Dans tous les cas, ne pas conserver plus de 24h dans la cuve. Se protéger efficacement (voir le paragraphe sur la protection de l'opérateur). Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel. Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

CULTURES SUIVANTES OU DE REMPLACEMENT

POUR L'USAGE DESHERBAGE

Cultures suivantes :

A l'automne : céréales, colza, graminées fourragères, féveroles ou pois d'hiver. Couverts de jachères à base de graminées, moutarde blanche ou trèfle (blanc, incarnat, violet, souterrain).

Au printemps : betterave, endive, lin, maïs, haricot, pois de conserve, pois protéagineux, pomme de terre, soja, sorgho, tournesol.

Après DAYTONA® TF en programma avec une spécialité contenant d'autres sulfonyles, nous consulter.

Cultures de remplacement : attendre 120 jours après le traitement avant tout semis ou implantation en cas d'interruption prématurée de la culture (sauf autorisation).

En cas de destruction accidentelle de la céréale, il est possible de semer du blé tendre, du blé dur, de l'orge de printemps après l'application de DAYTONA® TF. En cas de destruction accidentelle d'une céréale traitée à l'automne, il est également possible de semer, après labour, du maïs, pois protéagineux, ray-grass et sorgho. Pour l'implantation de toute autre culture, nous consulter.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à des modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS NITRILE EN ISO 374-1/A1 RÉUTILISABLES EN 16523-1+A1 (TYPE A) OU À USAGE UNIQUE EN ISO 374-2 (TYPES A,B OU C)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire			
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3	EPI partiel			
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4	OU Type 3			OU Type 3

*EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATERIEL PENDANT LA PHASE DE PULVERISATION. DANS CE CAS, LES GANTS DE DOIVENT ETRE PORTES QU'A L'EXTERIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ETRE STOCKES APRES UTILISATION A L'EXTERIEUR DE LA CABINE.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITEE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

Nettoyer très soigneusement le matériel de pulvérisation immédiatement après l'application afin d'éviter tous risques pour les autres cultures sensibles traitées à la même époque.

Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Les reliquats de produit (fond de cuve) seront dilués, puis épandus sur les parcelles précédemment traitées ou détruits par un système de gestion des effluents approprié.

Eviter en particulier les zones explorées par leurs racines. Eviter de contaminer toute source d'eau (mare, fossés, cours d'eau).

La sécurité d'un pulvérisateur propre en 3 étapes de rinçage :

1^{ère} étape :

- La totalité de l'appareil doit être rincé à l'eau claire et le fond de cuve dilué par l'ajout d'un volume d'eau au moins égal à 5 fois le volume du fond de cuve.
- Ce rinçage peut se faire à la parcelle ou sur une aire sécurisée.
- Vidanger le pulvérisateur.

2^{ème} étape :

- Rincer immédiatement 2 fois à l'eau claire la cuve, le tuyau et la rampe à l'aide d'une quantité d'eau au moins égale à 10% de la capacité de la cuve.
- Ajouter lors du premier rinçage un nettoyant spécial sulfonyles.
- Eliminer tous les dépôts visibles.
- Vidanger le pulvérisateur.

3^{ème} étape :

- Démonter et nettoyer à l'eau claire les buses et les filtres.

En cas de mélange avec une (ou plusieurs) spécialité(s) pour laquelle/lesquelles un processus de rinçage est indiqué, se reporter à l'étiquette la plus contraignante des spécialités mélangées. Le processus de rinçage des équipements de pulvérisation de ce produit est strictement applicable à son usage seul, ou en mélange avec des spécialités pour lesquelles une procédure de rinçage adaptée est requise.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.V.A.L.O.R. ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.V.A.L.O.R. ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

CLASSEMENT



ATTENTION

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de rentrée : 6 heures

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les applications à 75 g/ha de produit.

SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les applications inférieures ou égales à 60 g/ha de produit.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Attendre 120 jours avant tout semis ou importation en cas d'interruption prématurée de la culture (sauf autorisation).

STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

PREMIERS SOINS

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

-  N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  Surveillez les conditions météorologiques.
-  Protégez les points d'eau.
-  Protégez les pollinisateurs.
-  Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI

NUFARM SAS

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes

Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

<https://nufarm.com/fr/>